

Date de dépôt : 20 avril 2016

Réponse du Conseil d'Etat

**à la question écrite urgente de Mme Sophie Forster Carbonnier :
Une mise à jour du plan décennal 2013-2018 des investissements
existe-t-elle ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 mars 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le plan décennal des investissements fixe les priorités du canton de Genève en matière d'investissements pour la prochaine décennie. Ce plan est indispensable aux députés, car c'est un outil de pilotage qui leur fournit une vision d'ensemble des investissements planifiés pour la décennie. Cet outil est d'autant plus nécessaire à l'heure où des choix doivent s'opérer et des arbitrages se faire sur l'urgence, la pertinence et la nécessité des investissements. Sans cette vision d'ensemble, les députés se voient dans l'obligation de se prononcer sur chaque investissement individuellement, sans connaître précisément l'ancrage de chaque projet dans un plan d'investissements. Alors que des priorités doivent être établies, l'absence d'un plan d'investissements actualisé est dommageable par le flou introduit dans la gestion des investissements publics.

Adopté en septembre 2013 par le Conseil d'Etat, le plan décennal des investissements devait être mis à jour chaque année. Or, force est de constater qu'aucune mise à jour de ce document n'a été communiquée au Grand Conseil.

Ceci est d'autant plus regrettable que les projets de budget annuels des investissements sont conçus sur la base des objets votés et déposés au Grand Conseil. Les projets de budget ne donnent ainsi que peu d'indications à long terme sur les investissements. Lors de la présentation du PB 2016, le Conseil d'Etat indiquait d'ailleurs que des « arbitrages et priorisations seront

nécessaires dans le cadre du plan décennal des investissements »... plan dont nous ignorons s'il a été mis à jour.

Ainsi, ma question au Conseil d'Etat est la suivante :

Quand le Conseil d'Etat entend-il communiquer au Grand Conseil la mise à jour annuelle du plan décennal des investissements adopté en 2013 ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Comme annoncé lors du dépôt du projet de budget 2016, le Conseil d'Etat a procédé à une revue complète de son plan décennal des investissements (PDI) pour la période 2016-2025. Ce dernier a été adopté le 20 janvier 2016. Les effets de cette planification se déploient dans les projets de loi d'investissement transmis régulièrement au Grand Conseil.

Le PDI ne fait pas l'objet d'une communication particulière à l'attention du Parlement. Seul le PDI 2014-2023 avait donné lieu à une publication, en novembre 2013, dans le contexte particulier de la fin de la législature.

Le PDI est un outil de pilotage interne à l'administration qui traduit la hiérarchisation des besoins d'investissements selon l'appréciation des priorités politiques du Conseil d'Etat. Ces dernières sont communiquées au Grand Conseil et formalisées annuellement dans le plan financier quadriennal (PFQ) et le budget.

Le Conseil d'Etat, et pour lui le département des finances, se tient toutefois à disposition de la commission des travaux si celle-ci souhaite une présentation du PDI 2016-2025.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP